

Bureau du Conseil privé

2005-2006

Rapport ministériel sur le rendement

Le très honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I SURVOL	1
MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	3
DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	5
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES	7
SECTION II ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE... 15	
INTRODUCTION	17
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 – PROGRAMME STRATÉGIQUE COHÉRENT.....	17
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 – SOUTIEN DES COMMISSIONS D’ENQUÊTE	31
SOUTENIR LES DEUX RÉSULTATS STRATÉGIQUES	34
SECTION III RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	37
RENSEIGNEMENTS SUR L’ORGANISATION.....	39
TABLEAUX.....	41
SECTION IV AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT	53
ÉTATS FINANCIERS – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006	55
LISTE DES RAPPORTS PRÉVUS PAR LA LOI.....	72
LOIS ADMINISTRÉES	73
POUR EN SAVOIR DAVANTAGE	74

Section I

Surviv

Message du Premier ministre



Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006* du Bureau du Conseil privé (BCP), qui donne un aperçu des résultats que ce dernier a atteints par rapport aux objectifs énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006*.

Le BCP joue un rôle unique dans la fonction publique canadienne. Il prodigue au Premier ministre des conseils impartiaux et professionnels de grande qualité, veille au bon fonctionnement des activités quotidiennes du gouvernement, soutient le système du Cabinet et coordonne le renouvellement de la fonction publique.

Au cours de la dernière année, les employés du BCP ont dû relever de nombreux défis. En plus d'être chargés de l'élaboration des politiques dans plusieurs domaines, ils ont également fourni du soutien et des conseils professionnels durant la période de transition vers un nouveau gouvernement, lequel est entré en fonction au début du mois de février 2006.

Le BCP a largement soutenu de nombreuses initiatives gouvernementales, notamment le budget de 2006, le Plan universel pour la garde d'enfants du Canada et la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

En conclusion, à la lumière des compétences et du professionnalisme supérieurs des employés du BCP, ainsi que des efforts de l'ensemble de la fonction publique, je suis convaincu qu'au cours des prochaines années les Canadiennes et les Canadiens jouiront de services efficaces.

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006* (RMR) du Bureau du Conseil privé.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du SCT;
- il repose sur l'architecture des activités de programme approuvée du ministère figurant dans la SGRR;
- il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada dans le RMR.

Kevin G. Lynch
Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le mandat du Bureau du Conseil privé (BCP) est le suivant :

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres de son portefeuille et le Cabinet.

Le BCP contribue largement à l'élaboration d'un programme gouvernemental stratégique clairement formulé, coordonne les activités devant permettre d'intervenir à temps sur les questions auxquelles doit faire face le gouvernement ou le pays, et favorise la bonne marche des travaux du Cabinet et des activités gouvernementales. Il veille aussi à maintenir le plus haut niveau de professionnalisme et d'éthique dans la fonction publique fédérale, et fait en sorte que le Premier ministre et les autres organismes qu'il sert reçoivent des conseils stratégiques cohérents, opportuns et de très haut calibre ainsi que des recommandations objectives.

Voici les principales fonctions du BCP :

- fournir des conseils professionnels et impartiaux au Premier ministre, aux autres ministres de son portefeuille et au Cabinet, sur des questions d'importance nationale et internationale;
- administrer le système décisionnel du Cabinet, c'est-à-dire remettre en question les propositions stratégiques des ministères et les coordonner, faire l'analyse des politiques et fournir au Cabinet et à ses comités des services de secrétariat;
- prodiguer des conseils sur la structure et l'organisation du gouvernement et des entités qui le composent;
- promouvoir pour le XXI^e siècle une fonction publique dynamique, qui soit efficace, efficiente et responsable;
- fournir un soutien administratif au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets des ministres relevant du portefeuille du Premier ministre, aux commissions d'enquête, aux groupes de travail et aux autres entités indépendantes qui ont pour mandat d'examiner des questions liées à la bonne gouvernance du Canada.

Sommaire des ressources

Le BCP est financé par voies de crédits parlementaires ou législatifs. À la fin de l'année, les fonds non utilisés et la totalité de ses recettes (puisqu'il n'est pas habilité à dépenser celles-ci) sont versés au Trésor.

Ressources financières du ministère (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
148 987	174 576	162 318

Total des ressources humaines du ministère (équivalents temps plein)

Prévues	Réelles	Différence
1 117	1 032	85

Les dépenses réelles de 162 318 milliers de dollars correspondent au montant présenté dans les Comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. Le coût net des activités indiqué dans les états financiers de 2005-2006 était de 188 336 milliers de dollars. L'important écart entre les deux sommes constitue une dépense pour des services fournis à titre gracieux d'une valeur de 22,4 millions de dollars, qui doit être incluse dans les états financiers. Pour plus d'information, veuillez consulter la note 3a des états financiers, où est présentée une conciliation des dépenses entre les états financiers et les Comptes publics, ainsi que la note 12 pour une description des services fournis à titre gracieux.

Le RMR de 2005-2006 et les états financiers pour cet exercice sont fondés sur les exigences en matière de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant l'architecture des activités de programme (AAP) et sont conformes à la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du BCP. Dans le RMR et les états financiers de 2005-2006, les dépenses liées aux activités des Services ministériels, qui étaient présentées séparément par le passé, sont maintenant réparties entre les activités de programme. De plus, les services reçus à titre gracieux d'autres ministres sont répartis parmi les activités de programme, mais uniquement dans les états financiers de 2005-2006. Pour plus de détails sur l'incidence de ce changement, consultez la note 14 des états financiers.

Résultats stratégiques pour 2005-2006

- **Résultat stratégique 1**

Le plan d'action du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné et le gouvernement lui-même est structuré de manière à répondre efficacement aux besoins des Canadiens.

- **Résultats stratégiques 2**

Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement.

Rendement global du ministère

L'exercice 2005-2006 a été exigeant pour le BCP, car en raison de l'élection tenue le 23 janvier 2006, ce dernier a dû prodiguer des conseils, du soutien et des services à deux gouvernements, et fournir son appui durant la transition entre les deux administrations. Le BCP a conseillé le Premier ministre sur des questions relevant de sa prérogative, dont les changements apportés à l'appareil gouvernemental, la nomination de titulaires de charge publique et la préparation de leur mandat, l'organisation du Cabinet et la mise sur pied de ses comités, et l'examen des règles régissant le processus décisionnel du Cabinet ainsi que les obligations et les responsabilités ministérielles. De plus, le BCP a fourni des conseils au Premier ministre sur le contexte stratégique ainsi que les principaux défis et possibilités du Canada.

En raison du changement de gouvernement en cours d'année, bon nombre des plans présentés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* ont changé. Fait caractéristique de l'environnement exigeant du BCP, les autres activités comme la transition et l'élaboration des autres priorités clés du gouvernement, notamment la *Loi fédérale sur la responsabilité*, ont remplacé les plans qui étaient exposés dans le RPP. Malgré ces changements, le BCP a su atteindre les résultats escomptés concernant la plupart de ses priorités, comme le montre le tableau 1.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le BCP a servi deux gouvernements minoritaires consécutifs. Il a **contribué au processus d'élaboration des politiques du gouvernement du Canada** dans le domaine de la politique sociale, économique et internationale en collaborant avec certains ministères en vue de préparer des propositions ministérielles pour le Cabinet, et en exerçant une « fonction d'examen critique » concernant ces propositions afin que les nouvelles propositions, les politiques existantes et les objectifs gouvernementaux soient tous complémentaires. Le BCP a également assumé ses fonctions habituelles consistant à voir au bon déroulement des travaux du Cabinet ainsi qu'à soutenir le Cabinet et ses comités.

En outre, il a été responsable de **l'élaboration des politiques** concernant le renouveau démocratique et la réglementation intelligente et a appuyé les ministres responsables de ces politiques.

Afin de soutenir plus efficacement le Premier ministre et les ministres de son portefeuille, le BCP a restructuré ses activités de façon à mieux se concentrer sur ses fonctions essentielles, ce qui a mené à une **restructuration et à une réduction de l'effectif du BCP** vers la fin de l'exercice 2005-2006 et le début de 2006-2007. Les secrétariats et les équipes qui ne soutenaient pas le rôle institutionnel du BCP ont été affectés à des ministères et des organismes dont le mandat les désignait à cette fin. Le BCP ainsi aminci est plus en mesure de recentrer ses activités relatives à l'élaboration des politiques autour de ses fonctions traditionnelles qui sont d'en situer le contexte, d'assurer la cohérence et la coordination des travaux ainsi que de procéder à un examen critique des propositions. Cette réorganisation a également eu l'avantage de clarifier les rôles respectifs du BCP et des ministères et organismes concernés.

Le résumé du rendement (tableau 1) présente les grandes priorités et les résultats prévus du BCP, ainsi que les ressources allouées à chaque priorité.

Tableau 1 – Résumé du rendement relativement aux résultats stratégiques, priorités et engagements du ministère¹ (en milliers de dollars)

Résultat stratégique	Priorités 2005-2006	Dépenses prévues ²	Dépenses réelles ³	Résultat attendu et état actuel
1 : Le plan d'action du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné, et le gouvernement lui-même est structuré de manière à pouvoir répondre efficacement aux besoins des Canadiens ⁴	a) Accent mis sur les principaux dossiers stratégiques	67 600 \$	70 561 \$	Le Premier ministre et les ministres prennent des décisions éclairées grâce aux conseils reçus. ⁵
	b) Gestion améliorée des activités gouvernementales	12 300 \$	11 210 \$	Les programmes décisionnel et législatif du Cabinet bénéficient d'un soutien efficace. ⁵ Le Premier ministre et les ministres prennent des décisions éclairées grâce aux conseils reçus. ⁵ Le développement global de la fonction publique est une priorité; des progrès sont nécessaires. ⁵
	c) Planification des politiques à moyen terme	20 700 \$	21 639 \$	Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme stratégique. ⁵
	d) Renforcement des pratiques du BCP en matière de gestion interne	4 200 \$	3 529 \$	Renforcement des pratiques de gestion interne. Le BCP a partiellement répondu aux attentes; d'autres progrès sont visés cette année.
2 : Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement	e) Soutien des commissions d'enquête indépendantes à l'égard des questions importantes ⁶	3 662 \$	16 802 \$	Le BCP a répondu aux attentes.

¹ Le présent *Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006* est fondé sur l'architecture des activités de programme (AAP) approuvée de la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du BCP. Une nouvelle AAP a été approuvée par les ministres du CT; elle a été utilisée pour préparer le RPP 2006-2007 du BCP.

² Les sommes présentées dans ce résumé ne correspondent pas aux dépenses totales du ministère, parce que seules les grandes priorités y sont énoncées. Par exemple, les coûts relatifs au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets de ministres et aux responsabilités courantes comme la prestation de conseils juridiques et les opérations de sécurité interne ne sont pas inclus.

³ *Idem.*

⁴ Le libellé du premier résultat stratégique a été modifié afin de mieux rendre compte du but de l'organisation.

⁵ Vu les circonstances uniques qu'entraîne la transition entre deux gouvernements, il est impossible d'attribuer une cote à la priorité. L'état actuel est donc décrit dans la section qui suit le tableau.

⁶ Le libellé de cette priorité indique que le BCP soutient les commissions d'enquête. Le BCP lui-même ne conduit aucune enquête.

Au cours de l'exercice visé, le BCP a continué **de mettre l'accent sur les principaux secteurs stratégiques** en effectuant des analyses et en coordonnant l'élaboration de solutions gouvernementales aux grandes questions stratégiques que doit aborder le Canada.

Le BCP a été en mesure **de soutenir la gestion efficace des activités gouvernementales** grâce à sa contribution à une transition gouvernementale sans heurt. Il a rationalisé sa structure et ses processus dans le cadre du soutien qu'il fournit au Cabinet, a joué un rôle central dans l'élaboration des mesures législatives touchant l'une des cinq priorités du nouveau gouvernement (*Loi fédérale sur la responsabilité*), et a participé à des initiatives touchant la réforme démocratique, l'obligation de rendre compte des ministres et des sous-ministres et la modernisation de la fonction publique.

Il a renforcé sa capacité globale **d'élaboration des politiques** en intégrant davantage les travaux stratégiques à moyen terme du Projet de recherche sur les politiques dans les efforts d'élaboration des politiques des ministères et des organismes, conformément aux priorités et aux orientations du gouvernement.

De plus, afin de **renforcer les pratiques de gestion interne**, le BCP a continué de mettre l'accent sur l'apprentissage et le perfectionnement et a fait preuve de plus d'ouverture et de transparence en faisant régulièrement état de certaines dépenses sur son site Web. Néanmoins, il reste encore du travail à faire pour que le BCP adopte les stratégies et les outils de gestion les plus modernes. Pour réussir la mise en œuvre au BCP de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, une formation obligatoire sur la Loi et ses répercussions, ainsi qu'une formation sur la délégation des pouvoirs en dotation, ont été offertes aux membres de la haute direction.

En ce qui concerne **le soutien des principales commissions d'enquête**, le BCP a épaulé deux commissions au cours de l'exercice.

Environnement de travail et contexte

Les priorités du BCP dépendent largement du programme du gouvernement et sont soumises à l'influence de facteurs aussi bien internes qu'externes.

Environnement en évolution constante

Le BCP a appuyé deux gouvernements minoritaires consécutifs et deux greffiers. Il a alloué les ressources nécessaires pour garantir une transition gouvernementale harmonieuse. Par exemple, des employés spécialisés ont été chargés d'aider le nouveau gouvernement à élaborer des mesures législatives concernant une de ses cinq priorités, c'est-à-dire la *Loi fédérale sur la responsabilité*. De plus, le BCP a subi une restructuration majeure afin de recentrer les activités de ses secrétariats sur leurs fonctions essentielles.

Le BCP exerce ses activités dans un environnement stratégique en perpétuelle transformation, ce qui l'oblige à suivre les derniers développements dans une foule de dossiers à l'échelle de la planète. L'apparition d'un problème nouveau exige un accès rapide aux compétences stratégiques dont dispose l'appareil fédéral ainsi que la capacité de mobiliser sans tarder les spécialistes pertinents aux fins de conseils et de faciliter la prise de décisions fondées sur des preuves. Pour ce faire, le BCP doit être en mesure d'identifier les questions émergentes et d'établir des réseaux solides avec tous ses partenaires, y compris les autres paliers de gouvernement, afin de soutenir efficacement le Premier ministre et le Cabinet.

Voir à ce que le BCP demeure un conseiller impartial et professionnel

En raison de son rôle particulier au sein du gouvernement, le BCP doit veiller à ce que ses avis et conseils demeurent précis, fiables, pertinents et exhaustifs. Le BCP a joué un rôle important en ce qui a trait au soutien du nouveau gouvernement pendant la période de transition à la suite de l'élection et aux travaux touchant le nouveau discours du Trône et le nouveau budget, qui ont constitué d'importantes occasions de fournir des conseils impartiaux et professionnels.

Maintien de l'expertise stratégique et de la capacité d'analyse

Pour que le BCP puisse jouer correctement son rôle de conseiller stratégique du Premier ministre et du Cabinet, il doit avoir accès aux évaluations les plus récentes sur les questions stratégiques de l'heure ainsi qu'attirer pour chaque domaine les spécialistes les plus éminents et les plus crédibles. Bien que ce mouvement de personnel lui apporte des idées nouvelles, le BCP risque toutefois de perdre une partie de son expertise et de sa mémoire institutionnelle, et de ne pas pouvoir maintenir la continuité requise dans le processus d'élaboration des politiques. En ce sens, la planification de la relève est essentielle. De solides compétences sont également requises en gestion de l'information, des documents et des fonds documentaires, afin que toutes les sources d'information ministérielle et gouvernementale nécessaires soient accessibles dans l'ensemble de l'organisme et même à l'extérieur.

Attentes du public quant à une responsabilisation accrue du gouvernement

Les Canadiens exigent des titulaires de charge publique qu'ils rendent davantage compte de leurs actions. Ils demandent aussi que les titulaires offrent plus de services, plus rapidement et sans hausse des impôts, qu'ils utilisent plus efficacement les ressources publiques, qu'ils fassent preuve d'une plus grande transparence et qu'ils prennent des décisions conformes aux règles éthiques.

La prépondérance sans cesse marquée de la responsabilité oblige les organismes centraux à concentrer leurs efforts sur la mise en place d'un cadre général d'élaboration des politiques, d'un cadre financier pour les activités gouvernementales, d'un régime de responsabilisation qui régit le rendement du gouvernement, ainsi que d'un cadre de gestion des ressources humaines fondé sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique.

Harmonisation des résultats du BCP avec ceux du gouvernement du Canada

Les résultats stratégiques et les activités de programme du BCP (voir la section II) correspondent aux résultats qui ont été fixés pour l'ensemble du gouvernement, que ce soit sur le plan économique, social ou international. Le BCP appuie les ministères et organismes gouvernementaux et contribue à renforcer et à moderniser la gestion du secteur public, ainsi qu'à renouveler la fonction publique.

Section II

Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Introduction

Pour l'exercice 2005-2006, le BCP avait deux résultats stratégiques, mais c'est le premier qui est le plus présent dans les activités de l'organisation. Par conséquent, dans le présent rapport, l'accent est mis sur l'activité essentielle du BCP, intitulée Secrétariats et conseillers. De plus, le BCP fournit du soutien administratif, notamment au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets des ministres, aux commissions d'enquête et aux groupes de travail.

Il faut noter que les renseignements sur le rendement, les ressources et les résultats du BCP sont fondés sur l'architecture des activités de programme (AAP) élaborée en 2004-2005. Une AAP révisée a été approuvée par les ministres du CT le 30 août 2005, et a été utilisée pour préparer le RPP 2006-2007. Au cours de la prochaine année, le BCP entend revoir son AAP de façon à ce qu'elle corresponde à la restructuration qu'il a effectuée pour ramener ses fonctions à l'essentiel. Parallèlement, il se dotera d'une stratégie de mesure du rendement qui s'articulera autour de la nouvelle AAP et qui tiendra compte de son environnement opérationnel.

Résultat stratégique 1 – Programme stratégique cohérent

Le plan d'action du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné, et le gouvernement lui-même est structuré de manière à pouvoir répondre efficacement aux besoins des Canadiens.

Activité de programme : Secrétariats et conseillers

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
115 821	119 017	117 081

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
881	899	787

Description

L'activité de programme Secrétariats et conseillers appuie le Premier ministre et le Cabinet relativement au processus décisionnel central. Il offre au Premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin en sa qualité de chef du gouvernement et de

président du Cabinet. En outre, le BCP conseille et soutient les ministres rattachés au portefeuille du Premier ministre.

Pour atteindre cet objectif, le BCP doit travailler avec les ministères et organismes fédéraux pour leur fournir de l'information et des conseils professionnels et impartiaux de très haut calibre. Il multiplie les échanges avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour bien saisir les enjeux régionaux, et doit être au fait des actualités internationales et de leurs répercussions pour le Canada.

Un autre aspect de cette activité est de veiller à ce que la fonction publique soit en mesure de bien servir les citoyens et leurs représentants élus dans les années à venir. Le greffier, en tant que chef de la fonction publique, dirige celle-ci pour ce qui est d'élaborer les stratégies nécessaires pour adapter, maintenir et renforcer la capacité de la fonction publique à court et à long terme.

Le BCP étant le secrétariat du Cabinet et de ses comités, l'activité de programme Secrétariats et conseillers offre de l'information et des conseils stratégiques au Premier ministre, aux ministres de son portefeuille, au Cabinet et à ses comités, y compris au Conseil du Trésor en sa qualité de conseiller du gouverneur en conseil, ainsi qu'aux divers comités consultatifs et spéciaux. Le Conseil du Trésor bénéficie en outre du soutien du Secrétariat du Conseil du Trésor et de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Résultats attendus	Priorités (RPP 2005-2006)	Indicateurs de rendement
Les programmes décisionnel et législatif du Cabinet bénéficient du soutien nécessaire	Accent mis sur les principaux dossiers stratégiques Gestion améliorée des activités gouvernementales	Compte rendu des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui des processus de prise de décisions et d'élaboration de la législation du Cabinet Compte rendu des changements apportés aux structures décisionnelles du Cabinet Compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme législatif

Résultats attendus	Priorités (RPP 2005-2006)	Indicateurs de rendement
Le Premier ministre et les ministres prennent des décisions éclairées grâce aux conseils reçus	Accent mis sur les principaux dossiers stratégiques Gestion améliorée des activités gouvernementales	Compte rendu des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui de la démarche décisionnelle du Premier ministre et du Cabinet Compte rendu des dossiers traités par le Premier ministre et le Cabinet avec le concours du BCP
Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme stratégique	Accent mis sur les principaux dossiers stratégiques Planification des politiques à moyen terme	Compte rendu des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui du travail d'élaboration des politiques par le Cabinet Compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme stratégique
Le développement global de la fonction publique est une priorité	Gestion améliorée des activités gouvernementales	Compte rendu des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui de la gestion de la fonction publique Compte rendu des réalisations et des activités

Résultats atteints

Le rendement du BCP pour chaque résultat stratégique est décrit dans les pages suivantes.

Résultat : Les programmes décisionnel et législatif du Cabinet bénéficient d'un soutien efficace

Soutien accru des processus décisionnels du Cabinet et de ses comités

Les résultats du BCP concernant un soutien efficace des processus décisionnels du Cabinet et de ses comités sont les suivants. Le BCP :

- a soutenu les comités du Cabinet de l'ancien et du nouveau gouvernement; a fourni des conseils stratégiques aux présidents des comités et au Premier ministre;
- a prodigué des conseils stratégiques au gouvernement en poste durant la période de transition et a appliqué la nouvelle structure de gouvernance des comités du Cabinet;
- a exercé une fonction d'examen critique et a veillé à ce que les normes de qualité soient respectées pour ce qui est des projets de politique soumis aux comités du Cabinet;
- a continué de fournir en temps opportun de l'information aux comités du Cabinet afin d'éclairer le processus décisionnel, dans le but d'améliorer la gestion de l'administration fédérale.

Résultat : Le Premier ministre et les ministres prennent des décisions éclairées grâce aux conseils reçus

Les résultats du BCP pour ce qui est de fournir des conseils avisés dans le cadre du processus décisionnel lié aux secteurs stratégiques du programme gouvernemental et à une gestion efficace de l'administration fédérale sont les suivants.

Transition vers le nouveau gouvernement

Le BCP a facilité la transition de février 2006 vers un nouveau gouvernement en donnant au Premier ministre des conseils sur les questions liées à la restructuration, à la nomination des ministres et à l'établissement de leur mandat, à l'organisation du Cabinet et de ses comités, à la révision du processus décisionnel du Cabinet, et à l'obligation et la responsabilité ministérielles, ainsi que sur les questions stratégiques.

Le BCP a fourni des conseils concernant les principes qui régissent notre système parlementaire ainsi que le rôle et les responsabilités des sous-ministres. Il a également offert des conseils et un soutien concernant la préparation et la publication du *Code régissant la*

conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat et Pour un gouvernement responsable : un guide à l'intention des ministres. Il a également épaulé le Premier ministre et le gouvernement concernant la *Loi fédérale sur la responsabilité*, notamment en faisant des recommandations sur les conflits d'intérêts, la nomination des agents du Parlement, les agents financiers, le personnel ministériel exonéré, la dénonciation, les directeurs du scrutin et la Commission des nominations publiques.

Processus de nomination par le gouverneur en conseil

Le BCP a appuyé le processus de nomination par le gouverneur en conseil en conseillant et en soutenant le Premier ministre et le Cabinet, les ministères, les organismes et les sociétés d'État dans de nombreux domaines, notamment l'établissement de critères de sélection et la facilitation d'un processus de désignation ouvert. Le BCP a contribué au processus d'examen des nominations clés, notamment aux postes à la tête d'organismes, de conseils et de commissions, par des comités permanents de la Chambre.

De plus, le BCP a élaboré et entamé la mise en œuvre d'améliorations au processus de nomination des présidents, des directeurs et des directeurs généraux des sociétés d'État afin d'en accroître la transparence et de garantir un processus professionnel fondé sur les compétences.

<p>Résultat : Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme stratégique</p>

Le BCP contribue de différentes façons à l'élaboration et à la coordination du programme stratégique du gouvernement. Dans ce domaine, les réalisations du BCP sont les suivantes.

Planification stratégique à moyen terme

Grâce à la planification stratégique à moyen terme, le BCP aide le Premier ministre et le Cabinet à définir les objectifs et les priorités du programme stratégique global. De plus, il veille à harmoniser l'élaboration des politiques à l'interne et entre les ministères afin qu'elles correspondent aux priorités et aux orientations générales du gouvernement.

Le BCP a su, entre autres, soutenir le processus d'élaboration des principaux énoncés à moyen terme du gouvernement. Il a joué un rôle clé dans l'avancement du programme financier et économique avec la présentation de *La Mise à jour économique et financière* en novembre 2005. Il a également soutenu la transition en fournissant des évaluations détaillées des engagements électoraux du nouveau gouvernement et en formulant des conseils sur les orientations stratégiques. De plus, le BCP a continué d'épauler le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet ainsi que les sous-ministres dans l'exercice de leurs fonctions en offrant son soutien au Comité de coordination des sous-ministres, aux petits déjeuners des sous-ministres et aux journées de réflexion de ces derniers. Ces

divers comités favorisent l'échange d'information entre les sous-ministres et leur ministère. Les mécanismes consultatifs, au niveau des sous-ministres, aident le Cabinet, le Comité des priorités et de la planification et les autres comités du Cabinet à gérer efficacement le programme gouvernemental.

Facilitation du programme stratégique

Le BCP facilite le programme stratégique en ce qui concerne les politiques économiques, sociales et internationales en veillant à ce que les projets de politiques des ministères et des organismes soient bien rédigés, complets et conformes au programme stratégique du gouvernement.

Volet économique

Afin de soutenir les efforts du gouvernement visant à établir une économie concurrentielle et durable à l'échelle internationale pour le XXI^e siècle, le BCP a offert, au cours de l'exercice 2005-2006, conseils et soutien au gouvernement dans un certain nombre de secteurs stratégiques clés touchant l'économie, notamment les sciences et la technologie; les compétences en milieu de travail; les stratégies sectorielles; les télécommunications; les consultations fédérales-territoriales mixtes avec les principaux intervenants du Nord; et l'équilibre fiscal (de concert avec le ministère des Finances). De plus, le BCP a fourni des conseils stratégiques et du soutien concernant des questions liées à l'environnement, notamment en aidant les comités du Cabinet; en prodiguant conseils et soutien sur diverses questions; et en offrant son appui à la mise en œuvre du Plan d'action pour les océans. Le BCP a également collaboré avec Infrastructure Canada et d'autres ministères dans le but d'élaborer un cadre stratégique concernant la répartition entre les provinces et les territoires des recettes découlant de la taxe sur l'essence.

Volet social

En ce qui concerne la politique sociale, le soutien était axé sur un certain nombre de questions clés. Dans le domaine des soins de santé, le BCP a contribué à la mise en œuvre du Plan décennal pour consolider les soins de santé et a fourni des conseils au chapitre de la garantie sur les délais d'attente pour les patients. Il a offert conseils et soutien pour l'élaboration de l'approche gouvernementale concernant la garde des enfants, les questions touchant les Autochtones, les anciens combattants, la criminalité et les personnes âgées.

Le *Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats*, déposé au Parlement en octobre 2005, constitue le premier cadre pangouvernemental ayant des fondements législatifs, de politiques et de programmes. Il vise l'obtention de résultats et oriente la mesure du rendement et la reddition de comptes concernant le Programme des langues officielles dans toutes les institutions fédérales en ce qui a trait à la gouvernance, à la gestion et au processus décisionnel, ainsi qu'aux activités d'évaluation et aux exercices de responsabilisation (mesure du rendement et reddition de comptes).

Volet international

Le BCP a soutenu et conseillé le Premier ministre dans près de 28 visites et sommets internationaux, afin de faire progresser les intérêts canadiens dans les grands forums internationaux, de favoriser la coopération en Amérique du Nord et d'encourager des relations étroites avec les principaux partenaires. Le BCP a collaboré avec différents ministères au Canada, avec les États-Unis et avec le Mexique afin de contribuer à la conclusion des engagements préliminaires dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, ainsi qu'à la mise sur pied du Conseil nord-américain de la compétitivité.

Le BCP a soutenu le Premier ministre concernant sa plus grande responsabilité, c'est-à-dire garantir la sécurité du Canada et des Canadiens. Il a joué un rôle central dans la coordination du système intégré de sécurité du Canada, la promotion d'une collaboration efficace au sein de la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement, l'établissement et le maintien de relations solides avec les alliés du pays et la préparation d'analyses exhaustives des développements et des tendances à l'étranger qui pourraient avoir une incidence sur les intérêts du Canada.

Élaboration des politiques

Le BCP est responsable de l'élaboration des politiques dans de nombreux domaines. Cependant, à la suite de sa restructuration, certains des secteurs stratégiques communs ont été transférés aux ministères et aux organismes dont le mandat les désignait à cette fin.

Mise en œuvre de la Stratégie sur la réglementation intelligente

La Réglementation intelligente vise à positionner le Canada de façon à accroître sa compétitivité sur les marchés mondiaux tout en veillant à la santé ainsi qu'à la sécurité des Canadiens et de l'environnement. Le BCP a mis sur pied le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la réforme de la réglementation, un forum permettant de jeter les bases d'une approche conjointe de gestion efficace de la réglementation entre les différents paliers de gouvernement. Il a participé à l'élaboration d'une directive gouvernementale sur les activités de réglementation visant à en renforcer la gestion grâce à une approche fondée sur le cycle de vie; et il a fourni au milieu de la réglementation des informations concernant la stratégie et la réglementation par le truchement de publications et d'un site Web (www.regulation.gc.ca). En raison de la restructuration du BCP, ce groupe de travail a été transféré au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Réforme démocratique

Le BCP a épaulé le ministre responsable de la réforme démocratique et coordonné une évaluation globale des institutions et des pratiques démocratique du Canada. Notamment, il a travaillé de concert avec des groupes de réflexion afin d'organiser cinq tables rondes régionales et a demandé à ce que soient préparés des documents de recherche sur les défis auxquels sont confrontées nos institutions démocratiques. Le BCP a préparé le premier *Rapport annuel sur la réforme démocratique*, publié le 22 juin 2005, où l'on présente en détail les activités du gouvernement dans ce domaine. Parmi les autres activités, notons la

formulation de commentaires sur le financement politique dans le cadre de la *Loi fédérale sur la responsabilité* et l'élaboration de politiques concernant le nouveau programme du gouvernement sur la réforme démocratique, ce qui a mené au dépôt d'un projet de loi au printemps de 2006 sur la tenue d'élections à date fixe et la durée du mandat des sénateurs.

Loi fédérale sur la responsabilité

Le BCP a affecté des employés spécialisés pour aider le nouveau gouvernement à élaborer des mesures législatives concernant l'une de ses cinq priorités, c'est-à-dire la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Entre autres, des mesures ont été élaborées concernant le financement des partis politiques, les conflits d'intérêts, les nominations aux organismes fédéraux et le rôle des agents comptables.

Recherche sur des questions stratégiques à moyen terme

Le BCP soutient l'élaboration des politiques au sein du gouvernement en effectuant des recherches concernant les questions stratégiques à moyen terme. Le BCP, par l'intermédiaire principalement du Projet de recherche sur les politiques, a mené divers projets de recherche transversale à moyen terme sur des questions liées aux liens nord-américains; à l'intégration nord-américaine; au développement durable et à l'eau douce; au vieillissement de la population et à la flexibilité des parcours de vie; à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion; et au capital social comme instrument de politique publique. L'Initiative visant les lacunes statistiques a été lancée pour combler le manque d'information dans les secteurs stratégiques transversaux considérés comme importants pour le gouvernement fédéral. À la suite de la restructuration du BCP, le Projet de recherche sur les politiques a été transféré au ministère des Ressources humaines et du Développement social.

Résultat : Le développement global de la fonction publique est une priorité
--

Les grandes réalisations du BCP concernant ce résultat sont présentées ci-dessous.

Greffier du Conseil privé, secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique

Le greffier du Conseil privé est le principal lien entre le Premier ministre et la fonction publique du Canada, et doit veiller à ce que cette dernière fournisse au Premier ministre, au Cabinet et à tous les Canadiens des conseils et des services spécialisés, professionnels et impartiaux de grande qualité.

Pour aider à faire avancer le programme du gouvernement, le greffier travaille en étroite collaboration avec les sous-ministres, favorisant la cohésion grâce à des journées de réflexion, à des réunions régulières ainsi qu'à la mise sur pied et à la coordination des principaux comités de sous-ministres. Il est également responsable de la gestion stratégique du personnel supérieur de la fonction publique, entre autres concernant la

planification de la relève et la gestion du rendement, par l'entremise du Comité des hauts fonctionnaires.

En tant que chef de la fonction publique, le greffier a fixé des priorités pour l'organisation en 2005-2006, dont : faire progresser le Cadre de responsabilisation de gestion; mettre en œuvre la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*; travailler et servir les Canadiens dans les deux langues officielles; promouvoir la diversité dans la fonction publique; et voir à ce que les cadres et les gestionnaires perfectionnent leurs compétences de base en gestion des ressources financières et humaines. En mars 2006, le greffier a établi que le renouvellement de la fonction publique devait constituer une grande priorité pour les gestionnaires de la fonction publique.

De plus, en sa qualité de chef, le greffier a été le principal représentant de la fonction publique à plusieurs occasions durant l'exercice. Il a pris la parole entre autres lors des forums des sous-ministres adjoints et a participé à des réunions de l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique (APEX). Il a également publié un rapport sur son rôle de chef de la fonction publique par le truchement du *Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada*.

Activité de programme : Cabinet du Premier ministre

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
15 313	16 004	13 801

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
117	119	107

Description

Au chapitre du soutien financier et administratif fourni au Cabinet du Premier ministre, les fonds dont dispose le BCP servent, entre autres, à engager du personnel et à recourir à des experts de l'extérieur pour offrir au Premier ministre les conseils stratégiques, les renseignements et les services spéciaux dont il a besoin en sa qualité de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Cela englobe la liaison avec les autres ministres; la gestion des grands dossiers; la communication; la planification et diverses activités liées à la communauté internationale; le soutien concernant d'autres responsabilités politiques, notamment les relations avec le caucus du gouvernement. Le budget du BCP couvre en outre les coûts de fonctionnement des résidences officielles du Premier ministre. La Commission de la capitale nationale se charge des dépenses associées aux structures proprement dites (c.-à-d. l'aménagement, l'entretien, le chauffage et les travaux de réparation).

Résultats attendus	Priorité (RPP 2005-2006)	Indicateur de rendement
Le Cabinet du Premier ministre reçoit les services financiers et de soutien administratif requis	Renforcement des pratiques du BCP en matière de gestion interne	Compte rendu des services financiers et de soutien administratif fournis au Cabinet du Premier ministre, y compris, au besoin, des renseignements quantitatifs

Résultats atteints

En février 2006, le BCP a collaboré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Chambre des communes et le Sénat afin de garantir que tous les aspects de la transition liés aux besoins administratifs et aux besoins en locaux étaient gérés de façon efficace et professionnelle.

En ce qui concerne le soutien financier et administratif fourni au Cabinet du Premier ministre, le budget du BCP a servi, entre autres, à engager du personnel et à recourir à des experts de l'extérieur pour offrir au Premier ministre les conseils stratégiques, les renseignements et les services spéciaux dont il avait besoin. Pour être efficace, le Premier ministre devait pouvoir compter sur un soutien concernant la liaison avec les autres ministres, la gestion des grands dossiers, la communication ainsi que la planification et diverses activités liées à la communauté internationale. Ce budget a également couvert les coûts de fonctionnement des résidences officielles du Premier ministre.

Le BCP s'est chargé des services de radiotélédiffusion, de prise de son, d'éclairage et d'enregistrement relatifs à tous les discours que le Premier ministre a prononcé au Canada et à l'étranger. Il a également fourni les services de soutien de bureau et de soutien logistique requis lors des voyages du Premier ministre : communications téléphoniques et informatiques protégées; ordinateurs; imprimantes; télécopieurs; photocopieuses; communications par radio portative; services auxiliaires à l'appui du Premier ministre, notamment standard téléphonique, services d'impression, d'approvisionnement et d'informatique, et gestion des ressources humaines. Le BCP a également effectué des voyages de préparation des déplacements en vue des visites du Premier ministre prévues au Canada et à l'étranger.

Le BCP a fourni au Cabinet du Premier ministre ainsi qu'aux cabinets des ministres un soutien à la correspondance, notamment la réception et le suivi des appels téléphoniques, des courriels et des lettres. Le volume de la correspondance n'a cessé d'augmenter : deux millions d'envois, dont plus d'un million de courriels. Le BCP continue d'utiliser au maximum la technologie pour gérer ce volume croissant tout en respectant les normes de service établies. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation des activités liées à la correspondance au cours des dernières années.

Sommaire des activités liées à la correspondance

Exercice financier	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<u>Correspondance reçue*</u>					
Premier ministre	1 096 277	1 649 839	1 189 896	1 567 747	2 116 118
Courrier	862 015	1 254 621	724 650	739 512	1 064 838
Courriel	218 677	371 165	437 551	807 243	1 028 840
Appels **	15 585	24 053	27 695	20 992	22 440
Ministre des Affaires intergouvernementales**	5 297	4 626	14 065	12 243	4 704
Vice-premier ministre***	3 960	19 476	15 230	68 084	28 951
Total	1 105 534	1 673 941	1 219 191	1 648 074	2 149 773
<u>Correspondance envoyée *</u>					
Premier ministre	98 942	148 592	163 435	104 818	78 617
Courrier	72 499	90 871	107 512	37 220	33 558
Courriel	26 443	57 721	55 923	67 598	45 059
Ministre des Affaires intergouvernementales**	2 710	2 610	1 940	852	310
Vice-premier ministre***	999	1 289	3 755	3 204	2 940
Total	102 651	152 491	169 130	108 874	81 867

* L'écart entre la correspondance reçue et la correspondance envoyée est attribuable à la nature de la correspondance (p. ex. pétitions, lettres de remerciement et autres messages ne nécessitant pas une réponse).

** Cela comprend la correspondance adressée au leader (2 mois sur 12) et au leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes ainsi qu'au ministre responsable de la réforme démocratique.

*** Cela comprend la correspondance adressée au président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et au leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Activité de programme : Cabinets de ministres

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
14 191	15 888	14 634

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
114	115	105

Description

Le BCP offre un soutien financier et administratif aux cabinets de ministres. Les fonds servent à engager du personnel et à recourir à des experts de l'extérieur pour que les cabinets de ministres puissent offrir des conseils politiques, des renseignements et des services spéciaux au leader du gouvernement au Sénat, au président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, au leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes.

Résultats escomptés	Priorité (RPP 2005-2006)	Indicateur de rendement
Les cabinets de ministres reçoivent les services financiers et de soutien administratif requis	Renforcement des pratiques de gestion interne	Compte rendu des services financiers et de soutien administratif fournis aux cabinets de ministres, y compris, au besoin, des renseignements quantitatifs

Résultats atteints

Le BCP a pris à sa charge les traitements et les allocations pour automobile ainsi que le budget de fonctionnement de quatre membres du Cabinet :

- le leader du gouvernement au Sénat;
- le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales;
- le leader du gouvernement à la Chambre des communes;
- le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique, et ministre associé de la Défense nationale.

Cette portion du budget du BCP est régie et définie par le Conseil du Trésor. Les dépenses engagées dans le cadre des budgets de fonctionnement sont régies par les *Lignes directrices à l'intention des cabinets des ministres*. À l'occasion, ces quatre ministres se voient confier des responsabilités supplémentaires, les budgets correspondants devenant alors partie intégrante du secteur d'activité « Cabinets de ministres ».

Le BCP a fourni aux cabinets de ces ministres un soutien financier et administratif, ainsi qu'un appui dans le cadre de la transition gouvernementale. L'argent a servi entre autres, à couvrir les frais généraux liés aux catégories de services suivantes : administration (acquisitions, impression, messagerie, etc.); information (y compris la gestion de la correspondance de la haute direction, qui est décrite plus haut); informatique et ressources financières et humaines.

Une autre partie des fonds alloués au BCP a été consacrée au traitement et aux indemnités auxquels ont droit les ministres d'État. Les budgets de fonctionnement des cabinets des ministres font l'objet d'un rapport produit par leurs ministères respectifs. Au 28 juin 2005, et ce jusqu'au 6 février 2006, les ministres d'État étaient les suivants :

- Infrastructure et Collectivités
- Multiculturalisme
- Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
- Nord canadien
- Santé publique
- Famille et Aidants naturels
- Développement des ressources humaines.

Résultat stratégique 2 – Soutien des commissions d’enquête

Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement.

Activité de programme : Commissions d’enquête, groupes de travail et autres

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
3 662	23 667	16 802

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
5	40	33

Description

Le BCP offre un soutien administratif aux commissions d’enquête, groupes de travail et autres entités de même nature. Chaque commission recueille les informations dont elle a besoin, et fait rapport selon un mandat précis ou entreprend des projets ou des recherches indépendants. En 2005-2006, le BCP a soutenu la Commission d’enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, et un appui financier a également été offert pour la poursuite des activités de la Commission d’enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires.

Résultats attendus	Priorité (RPP 2005-2006)	Indicateur de rendement
Les entités indépendantes reçoivent le soutien administratif dont elles ont besoin	Renforcement des pratiques du BCP en matière de gestion interne	Compte rendu de l’appui offert aux entités indépendantes, y compris, au besoin, des renseignements quantitatifs

Résultats atteints

Fait à noter, le présent document se limite strictement au rôle de soutien que le BCP joue auprès des commissions d'enquête, groupes de travail et autres. Ces entités étant de nature indépendante, aucune information concernant leur mandat, leurs travaux, leurs priorités ou leur rendement n'est fournie. On consultera pour cela le site Web de chaque commission (donné ci-après).

Dans les cas où le Premier ministre a été désigné en tant que ministre compétent, les commissions d'enquête, groupes de travail et autres bénéficient du soutien administratif du BCP, lequel prend immédiatement les dispositions nécessaires (locaux, aménagement, matériel) pour que les travaux s'effectuent sans délai.

Le BCP veille également à ce que les commissions d'enquête, groupes de travail et autres reçoivent les conseils et l'appui dont ils ont besoin en matière de recrutement, de services d'acquisition, d'attribution des marchés de services, de finances, d'accès aux ressources financières, de gestion des dossiers, de subventions salariales, d'affichage des transcriptions officielles sur Internet, de traduction, de sécurité, et de soutien informatique.

Chaque commission, groupe de travail ou autre rassemble de l'information et présente ses rapports suivant les modalités énoncées dans son mandat, ou entreprend des études ou d'autres projets indépendants. En 2005-2006, on comptait deux commissions.

Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar

Cette commission fait enquête et rapport sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, et est chargée de recommander certaines mesures jugées souhaitables relativement à un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada au chapitre de la sécurité nationale. Bien qu'aucune date n'ait été fixée pour la présentation du rapport de la Commission au gouverneur en conseil, celle-ci a publié son premier rapport le 18 septembre 2006 et prévoit déposer son rapport final d'ici décembre 2006. Le BCP a soutenu de façon efficace le volet administratif de la Commission. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Commission : www.ararcommission.ca.

Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires

Cette commission a fait enquête et rapport sur des questions soulevées, directement ou indirectement, dans le Rapport de la vérificatrice générale du Canada de novembre 2003 concernant le programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada. Elle a également recommandé des mesures visant à éviter que les commandites et activités publicitaires du gouvernement fédéral soient mal gérées à l'avenir. Elle a soumis deux rapports au gouverneur en conseil. Le premier a été publié le 1^{er} novembre 2005, et le rapport final, le 1^{er} février 2006.

Le BCP a su fournir de façon impartiale et efficace les freins et contrepoids dans le cadre des transactions assujetties à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que des exigences législatives et relatives à la réglementation du Conseil du Trésor. Dans un rapport provisoire préparé en mars 2006 par le directeur exécutif et secrétaire de la Commission, on peut lire que le BCP a offert un soutien précieux concernant les activités administratives de la Commission. Pour plus d'information, consulter le site Web de la Commission, archivé à l'adresse suivante : <http://epe.lac-bac.gc.ca/100/206/301/pco-bcp/commissions/sponsorship-ef/index.html>.

Soutenir les deux résultats stratégiques

Renforcement des pratiques de gestion interne

Le renforcement des pratiques de gestion interne était l'une des priorités du BCP durant le dernier exercice. Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis de faire progresser les deux résultats stratégiques du BCP. Tous les ministères, y compris le BCP, ont comme priorité de renforcer leurs pratiques de gestion interne afin de pouvoir mobiliser les capacités internes nécessaires pour mener à bien leurs objectifs stratégiques. À cette fin, une fonction de Planification intégrée a été mise en place et a été chargée de diverses activités de planification et de rapport, notamment l'élaboration d'un calendrier pour la planification, la communication de l'information et la prise de décisions au sein de l'organisation. Le BCP a mené un sondage interne sur le service à la clientèle à l'échelle de l'organisation, lequel a révélé un haut taux de satisfaction concernant nombre de services offerts par les Services ministériels. Au cours du prochain exercice, l'attention sera portée sur l'amélioration du rendement dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gestion des documents électroniques.

Mise en œuvre de la Loi sur la modernisation de la fonction publique

Le BCP a mis sur pied un Comité consultatif patronal-syndical qui a participé aux consultations concernant la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Ce comité a réussi à veiller à ce que les commentaires des représentants syndicaux soient recueillis. De plus, un Comité consultatif sur les ressources humaines, composé de sous-secrétaires au Cabinet et de représentants en ressources humaines, a été créé et chargé de prendre des décisions et d'étudier certains points concernant la mise en œuvre de la Loi au BCP. Grâce à ce comité, le BCP a pu remplir ses engagements en ce sens; le comité poursuivra ses activités et examinera les questions touchant la modernisation et la gestion des ressources humaines.

Le BCP a offert de la formation obligatoire et d'autres activités jugées nécessaires pour réussir la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* au BCP, notamment la création d'un guide sur les discussions informelles en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*; une formation sur la délégation des pouvoirs en dotation aux cadres supérieurs; la présentation d'informations aux employés par le truchement de l'Intranet et de séances générales d'information. Des séances d'information à l'intention des gestionnaires ont été mises au point et offertes, et d'autres seront organisées dans le futur.

Le BCP utilise la flexibilité de la nouvelle *Loi sur la modernisation de la fonction publique* pour appliquer un processus de sélection générique dans le but d'établir un bassin de candidats compétents pour des postes d'agent administratif, ce qui permet de combler plus rapidement les postes au BCP. On travaille également à l'élaboration d'un plan de ressources humaines afin d'identifier les priorités du BCP en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que les mesures nécessaires pour les aborder.

Renforcement des capacités de gestion de l'information, des dossiers et des documents

À la fin de 2004-2005, le BCP a examiné son approche concernant la mise en application du Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information, la suite logicielle normalisée du gouvernement du Canada pour la gestion de l'information électronique. Cet examen visait à identifier les éléments qui devaient être repensés et améliorés pour que les derniers travaux se traduisent par une réussite à long terme et que les ressources soient mieux utilisées. À la suite de cet examen, des améliorations ont été apportées en 2005-2006. Ces changements ont retardé la mise en application; quatre secrétariats de plus ont adopté le système en 2005-2006, mais huit groupes de travail ne l'ont toujours pas reçu.

Le BCP a offert des séances de formation hebdomadaires à tous les nouveaux employés et gestionnaires sur la gestion de l'information, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La formule et le contenu des séances ont été simplifiés et mis à jour.

Services partagés avec les autres organismes centraux concernant le soutien administratif

Les organismes partenaires (ministère des Finances, Secrétariat du Conseil du Trésor, BCP, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et École de la fonction publique du Canada) ont préparé une étude de cas présentant de l'information préliminaire sur l'établissement d'une entité de services communs chargée de certaines fonctions intégrées dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI), des services administratifs ainsi que des vérifications et des évaluations internes. Malgré l'ampleur de ce projet, une approche graduelle et mesurée a été utilisée pour mettre en œuvre l'étude de cas.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le BCP, de concert avec les quatre autres organismes centraux, a mis sur pied une infrastructure conjointe sécuritaire pour les TI, une configuration commune des postes de travail, un système financier intégré conjoint et un instrument commun de reddition de comptes. En 2006-2007, un système commun de gestion des ressources humaines sera mis en œuvre. Une analyse des besoins concernant des services de vérification et d'évaluation a été effectuée dans chaque organisme, et des options concernant des modèles d'administration d'une fonction commune de vérification et d'évaluation ont été documentées et étudiées. Les partenaires continuent de collaborer pour mettre en place un modèle de prestation de services partagés pour 2006-2007. La possibilité de mettre en œuvre d'autres services communs sera étudiée par les partenaires à une date ultérieure.

Section III

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation

Le Bureau du Conseil privé (BCP), qui est dirigé par le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, relève directement du Premier ministre.

La responsabilité globale du Premier ministre consiste à faire preuve du leadership nécessaire pour créer et maintenir l'unité au sein du conseil des ministres, de façon à s'assurer la confiance du Parlement. Le Premier ministre peut procéder de deux manières :

- par l'exercice des pouvoirs qui lui appartiennent en propre à titre de chef du gouvernement;
- par la gestion et la coordination du plan d'action du gouvernement, en sa qualité de président du Cabinet.

Les fonctions essentielles du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, de même que celles du BCP dans son ensemble, découlent directement des deux volets de cette responsabilité. L'efficacité du BCP est, dans une large mesure, tributaire de sa capacité de concentrer ses ressources exclusivement sur ces deux volets centraux, tout en secondant le greffier dans l'exercice de son mandat en tant que chef de la fonction publique.

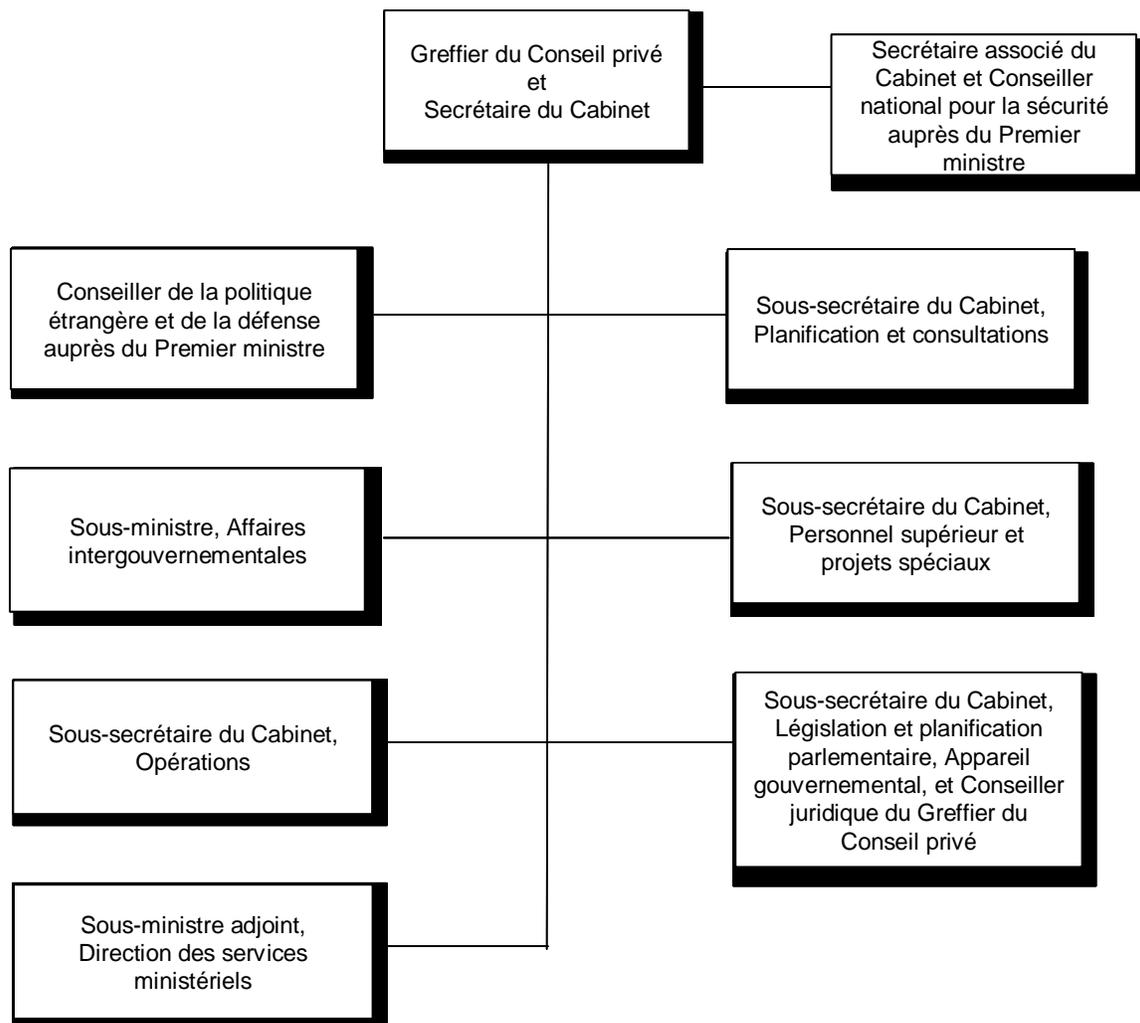
Bien que le présent rapport soit axé sur les activités de 2005-2006, des plans élaborés au cours des derniers mois de cet exercice ont mené à une restructuration et à une réduction de l'effectif du BCP au début de 2006-2007. Cette opération visait à recentrer les activités du BCP relatives à l'élaboration des politiques autour de ses fonctions traditionnelles qui sont d'en situer le contexte, d'assurer la cohérence et la coordination des travaux ainsi que de clarifier les rôles respectifs du BCP et des différents ministères et organismes en cause. Il est ressorti de cette restructuration un organisme aminci, qui est davantage en mesure de secondar le Premier ministre et les ministres de son portefeuille.

Les changements se sont traduits essentiellement par la réaffectation, aux ministères et organismes dont le mandat les désigne tout naturellement à cette fin, des secrétariats et des équipes axés sur les affaires autochtones, la frontière intelligente, les langues officielles, la réglementation intelligente, la recherche sur les politiques, les sciences, les questions de réglementation, les communications régionales et la diversité. Le nombre de secrétariats a été réduit et leurs activités ont été réorientées selon leurs fonctions essentielles, diminuant ainsi les besoins en ressources financières et humaines globales du BCP. Par ailleurs, le Secrétariat du renouveau démocratique a été rattaché au Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire.

Compressions prévues découlant du recentrage sur l'essentiel

	Réelles 2005-2006	Prévues 2006-2007	Prévues 2007-2008
Ressources financières (en milliers de dollars)	162 318	129 296	111 201
Ressources humaines (équivalents temps plein)	1 032	916	902

Voici l'organigramme du BCP. Pour de plus amples renseignements sur les rôles et les fonctions du BCP, consulter son site Web à l'adresse www.pco-bcp.gc.ca.



Tableaux

La présente section donne un aperçu du rendement et de l'utilisation des ressources au BCP à l'aide de tableaux élaborés à partir des résultats stratégiques et de la nouvelle architecture des activités de programmes (AAP) créée en 2004-2005 pour soutenir l'initiative pangouvernementale dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

En 2004-2005, les tableaux financiers suivants étaient applicables aux activités du BCP :

Tableau 2	Crédits votés et postes législatifs
Tableau 3	Comparaison des dépenses totales prévues et réelles
Tableau 4	Coût net pour le ministère
Tableau 5	Utilisation des ressources par activité
Tableau 6	Besoin en ressources par direction
Tableau 7	Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
Tableau 8	Frais d'utilisation

Tableau 2 – Crédits votés et postes législatifs

Crédit	2005-2006 (en milliers de dollars)				
	Total du budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles	
Bureau du Conseil privé					
1	Dépenses de fonctionnement	125 413	133 112	159 642	147 404
(L)	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	143	143	158	158
(L)	Président du Conseil privé – Traitement et allocation pour automobile	70	70	60	60
(L)	Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	70	70	71	71
(L)	Ministres sans portefeuille ou ministres d'État – Allocation pour automobile	28	28	14	14
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 564	15 564	14 592	14 592
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	-	-	39	19
Total pour le ministère		141 288	148 987	174 576	162 318

Explication des écarts entre le total du budget principal des dépenses et le total des autorisations :

L'augmentation de 33,3 millions de dollars est attribuable aux éléments suivants :

- l'établissement d'un budget en 2005-2006 pour :
 - la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (17,0 millions de dollars);
 - la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (9,7 millions de dollars);
 - la réforme et la modernisation du système canadien de réglementation (2,3 millions de dollars);
- les ressources découlant du report du budget de fonctionnement de 2004-2005 de l'organisation (3,6 millions de dollars);
- le soutien continu des initiatives touchant la sécurité publique et l'anti-terrorisme, de façon à maintenir le niveau d'activité nécessaire pour gérer les défis relatifs à la sécurité depuis les événements du 11 septembre 2001 (1,9 million de dollars);
- les ressources découlant des négociations collectives (1,1 million de dollars).

Compensée par ce qui suit :

- les compressions découlant de l'examen des dépenses (2,3 millions de dollars).

Explication de l'écart entre le total des dépenses prévues et le total des autorisations :

L'augmentation de 25,6 millions de dollars est attribuable aux éléments suivants :

- fonds additionnels pour la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (14,4 millions de dollars);
- fonds additionnels pour la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (5,3 millions de dollars);
- ressources découlant du report du budget de fonctionnement de 2004-2005 de l'organisation (3,6 millions de dollars);
- établissement d'un budget pour 2005-2006 concernant la réforme et la modernisation du système canadien de réglementation (2,3 millions de dollars).

Explication de l'écart entre le total des autorisations et le total des dépenses réelles :

La diminution de 12,2 millions de dollars est expliquée au tableau 3.

Tableau 3 – Comparaison des dépenses totales prévues et réelles (y compris les ETP)

(en milliers de dollars)

Activités	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	2005-2006			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Cabinet du Premier ministre	14 004	17 262	15 381	15 313	16 004	13 801
Cabinets de ministres	11 573	13 130	12 428	14 191	15 888	14 634
Secrétariats et conseillers	106 225	105 798	109 484	115 821	119 017	117 081
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres ¹	6 415	28 344	3 995	3 662	23 667	16 802
Total des dépenses nettes prévues	138 217	164 534	141 288	148 987	174 576	162 318
Moins : Revenus non disponibles	- 532	- 923	- 220	- 220	- 220	- 1 256
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	12 552	19 925	20 374	20 374	20 374	22 427
Coût net pour le ministère	150 237	183 536	161 442	169 141	194 730	183 489
Equivalents temps plein	938	1 026	1 106	1 117	1 173	1 032

¹ Le Projet de recherche sur les politiques est compris sous l'activité « Commissions d'enquête, groupes de travail et autres » dans le RPP 2005-2006; maintenant, il figure sous « Secrétariats et conseillers ».

Explication de l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles

L'écart concernant les dépenses prévues pour le Cabinet du Premier ministre est attribuable au changement de gouvernement en 2005-2006. Cette augmentation est compensée par une réduction des coûts liés aux Services ministériels en raison des élections fédérales.

L'écart concernant les dépenses prévues pour les secrétariats et conseillers est due aux ressources additionnelles allouées à la réforme et à la modernisation du système canadien de réglementation (2,3 millions de dollars), compensées par un ralentissement des activités en raison des élections fédérales (1,1 million de dollars).

Les dépenses prévues comprenaient une somme de 3,7 millions de dollars pour la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar. Les dépenses réelles se sont élevées à 16,8 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :

- Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (10,2 millions de dollars);
- Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (2,9 millions de dollars).

Explication de l'écart entre le total des autorisations et les dépenses réelles

L'écart concernant le total des autorisations pour le Cabinet du Premier ministre est attribuable au changement de gouvernement en 2005-2006 (0,3 million de dollars). Cette augmentation est compensée par une réduction des coûts liés aux Services ministériels en raison des élections fédérales (1,9 million de dollars).

L'écart concernant le total des autorisations pour les cabinets de ministres est due au changement de gouvernement en 2005-2006 et à la suppression du poste de leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes (2,4 millions de dollars) et à une augmentation des dépenses des Services ministériels (1,1 million de dollars) allouées à cette activité de programme.

L'écart concernant le total des autorisations pour les secrétariats et conseillers est attribuable à un ralentissement des activités en raison des élections fédérales (7,8 millions de dollars) et à un recours moins important que prévu aux fonds réservés à la sécurité publique et à l'anti-terrorisme, principalement en raison des délais de soumission et des retards imprévus dans l'exécution des travaux (2,6 millions de dollars), compensé par une augmentation des dépenses des Services ministériels (8,5 millions de dollars) allouées à cette activité de programme.

L'écart concernant le total des autorisations pour les commissions d'enquêtes, groupes de travail et autres est attribuable à la non-utilisation de fonds pour les éléments suivants :

- la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (4,3 millions de dollars), en raison de la réduction de l'ampleur des consultations publiques et des économies liées au coût des contrats;
- la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (2,5 millions de dollars), étant donné que le dépôt du rapport final a été remis à 2006-2007.

Tableau 4 – Coût net pour le ministère

	(en milliers de dollars)
	2005-2006
Total des dépenses réelles	162 318
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13 164
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	6 243
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines et Développement social Canada	10
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	3 010
	22 427
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	- 1 256
Coût net pour le ministère en 2005-2006	183 489

Tableau 5 – Utilisation des ressources par activité

(en milliers de dollars)				
Activités	Fonction- nement	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Total des dépenses nettes
Cabinet du Premier ministre				
Budget principal des dépenses	15 381	0	15 381	15 381
<i>Dépenses prévues</i>	<i>15 313</i>	<i>0</i>	<i>15 313</i>	<i>15 313</i>
Autorisations totales	16 004	0	16 004	16 004
<i>Dépenses réelles</i>	<i>13 801</i>	<i>0</i>	<i>13 801</i>	<i>13 801</i>
Cabinets de ministres				
Budget principal des dépenses	12 428	0	12 428	12 428
<i>Dépenses prévues</i>	<i>14 191</i>	<i>0</i>	<i>14 191</i>	<i>14 191</i>
Autorisations totales	15 888	0	15 888	15 888
<i>Dépenses réelles</i>	<i>14 634</i>	<i>0</i>	<i>14 634</i>	<i>14 634</i>
Secrétariats et conseillers				
Budget principal des dépenses	109 484	0	109 484	109 484
<i>Dépenses prévues</i>	<i>115 821</i>	<i>0</i>	<i>115 821</i>	<i>115 821</i>
Autorisations totales	119 017	0	119 017	119 017
<i>Dépenses réelles</i>	<i>117 081</i>	<i>0</i>	<i>117 081</i>	<i>117 081</i>
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres ¹				
Budget principal des dépenses	3 995	0	3 995	3 995
<i>Dépenses prévues</i>	<i>3 662</i>	<i>0</i>	<i>3 662</i>	<i>3 662</i>
Autorisations totales	23 667	0	23 667	23 667
<i>Dépenses réelles</i>	<i>16 802</i>	<i>0</i>	<i>16 802</i>	<i>16 802</i>
Total (Budget principal des dépenses)				
Budget principal des dépenses	141 288	0	141 288	141 288
<i>Dépenses prévues</i>	<i>148 987</i>	<i>0</i>	<i>148 987</i>	<i>148 987</i>
Autorisations totales	174 576	0	174 576	174 576
<i>Dépenses réelles</i>	<i>162 318</i>	<i>0</i>	<i>162 318</i>	<i>162 318</i>
<u>Autres revenus et dépenses</u>				
Revenus non disponibles				
Budget principal des dépenses				- 220
<i>Dépenses prévues</i>				- 220
Autorisations totales				- 220
<i>Dépenses réelles</i> ²				<i>-1 256</i>
Coût des services offerts par d'autres ministères				
Budget principal des dépenses				20 374
<i>Dépenses prévues</i>				20 374
Autorisations totales				20 374
<i>Dépenses réelles</i>				<u>22 427</u>
Coût net du programme (dépenses prévues)				
Budget principal des dépenses				161 442
<i>Dépenses prévues</i>				169 141
Autorisations totales				194 730
<i>Dépenses réelles</i>				<i>183 489</i>

¹ Le Projet de recherche sur les politiques est compris sous l'activité « Commissions d'enquête, groupes de travail et autres » dans le RPP 2005-2006; maintenant, il figure sous « Secrétariats et conseillers ».

² Cette somme constitue principalement la conversion de charges à payer d'années antérieures, qui doivent être présentées comme des revenus et qui, par leur nature, sont difficiles à prévoir.

Tableau 6 – Besoin en ressources par direction

2005-2006					
(en milliers de dollars)	Cabinet du Premier ministre	Cabinets de ministre	Secrétariats et conseillers	Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	Total
Cabinet du Premier Ministre					
Dépenses prévues	15 313	0	0	0	15 313
Dépenses réelles	13 801	0	0	0	13 801
Cabinets de ministres					
Président du Conseil privé de la Reine du Canada					
Dépenses prévues	0	3 396	0	0	3 396
Dépenses réelles	0	3 340	0	0	3 340
Leader du gouvernement au Sénat					
Dépenses prévues	0	3 709	0	0	3 709
Dépenses réelles	0	3 553	0	0	3 553
Leader du gouvernement à la Chambre des communes					
Dépenses prévues	0	4 281	0	0	4 281
Dépenses réelles	0	4 063	0	0	4 063
Ministres d'État					
Dépenses prévues	0	1 305	0	0	1 305
Dépenses réelles	0	1 119	0	0	1 119
Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes					
Dépenses prévues	0	1 500	0	0	1 500
Dépenses réelles	0	2 559	0	0	2 559
Secrétariats et conseillers					
Greffier et secrétaire du Bureau du Conseil privé					
Dépenses prévues	0	0	3 465	0	3 465
Dépenses réelles	0	0	5 138	0	5 138
Conseiller du greffier du Bureau du Conseil privé					
Dépenses prévues	0	0	4 711	0	4 711
Dépenses réelles	0	0	3 708	0	3 708
Conseiller en matière de sécurité nationale					
Dépenses prévues	0	0	19 984	0	19 984
Dépenses réelles	0	0	18 909	0	18 909
Conseiller national des sciences					
Dépenses prévues	0	0	2 045	0	2 045
Dépenses réelles	0	0	2 680	0	2 680
Affaires intergouvernementales					
Dépenses prévues	0	0	21 578	0	21 578
Dépenses réelles	0	0	20 323	0	20 323

Tableau 6 (suite) – Besoin en ressources par direction

2005-2006					
(en milliers de dollars)	Cabinet du Premier ministre	Cabinets de ministre	Secrétariats et conseillers	Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	Total
Opérations					
Dépenses prévues	0	0	15 703	0	15 703
Dépenses réelles	0	0	21 384	0	21 384
Plans et Consultations					
Dépenses prévues	0	0	24 926	0	24 926
Dépenses réelles	0	0	21 496	0	21 496
Appareil gouvernemental					
Dépenses prévues	0	0	8 126	0	8 126
Dépenses réelles	0	0	8 104	0	8 104
Personnel de haut niveau et projets spéciaux					
Dépenses prévues	0	0	4 948	0	4 948
Dépenses réelles	0	0	4 928	0	4 928
Secrétariats des affaires internationales et Canada-États-Unis					
Dépenses prévues	0	0	5 411	0	5 411
Dépenses réelles	0	0	5 650	0	5 650
Projet de recherche sur les politiques ¹					
Dépenses prévues	0	0	4 924	0	4 924
Dépenses réelles	0	0	4 761	0	4 761
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres					
Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires					
Dépenses prévues	0	0	0	0	0
Dépenses réelles	0	0	0	10 220	10 220
Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar					
Dépenses prévues	0	0	0	3 662	3 662
Dépenses réelles	0	0	0	6 582	6 582
TOTAL					
Dépenses prévues	15 313	14 191	115 821	3 662	148 987
Dépenses réelles	13 801	14 634	117 081	16 802	162 318

¹ Le Projet de recherche sur les politiques est compris sous l'activité « Commissions d'enquête, groupes de travail et autres » dans le RPP 2005-2006; maintenant, il figure sous « Secrétariats et conseillers ».

Tableau 7 – Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

(en milliers de dollars)

	Revenus réels 2003-2004	Revenus réels 2004-2005	2005-2006		
			Revenus prévus	Autorisations totales	Revenus réels
Revenus disponibles					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Secrétariats et conseillers	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	-	-	-	-	-
Total des revenus disponibles	-	-	-	-	-
Revenus non disponibles					
Revenus fiscaux	-	-	-	-	-
Revenus non fiscaux	532.0	922.6	220.0	1 256.4	1 256.4
Total des revenus non disponibles	532.0	922.6	220.0	1 256.4	1 256.4
Total des revenus	532.0	922.6	220.0	1 256.4	1 256.4

Tableau 7 (suite) – Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

(en milliers de dollars)

	Revenus réels 2003-2004	Revenus réels 2004-2005	2005-2006		
			Revenus prévus	Autorisations totales	Revenus réels
Revenus non disponibles					
Cabinet du Premier ministre					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	-	19.5	-	17.5	17.5
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	-	-	-	58.4	58.4
Produits des ventes	12.1	0.7	6.0	1.2	1.2
	12.1	20.2	6.0	77.1	77.1
Cabinet de ministres					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	-	-	-	14.4	14.4
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	-	-	-	64.3	64.3
	-	-	-	78.7	78.7
Secrétariats et conseillers					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	340.5	166.6	120.0	106.7	106.7
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	131.5	590.8	60.0	526.1	526.1
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	36.0	17.8	30.0	21.6	21.6
Vente de textes réglementaires en vertu de la Loi sur les textes réglementaires	1.0	0.9	1.0	1.2	1.2
Produits des ventes	4.0	7.3	0.0	5.2	5.2
Revenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels	3.3	2.2	2.0	2.2	2.2
Projet de recherche sur les politiques (PRP)	0	116.2	0	3.5	3.5
Divers	3.6	0.6	1.0	1.3	1.3
	519.9	902.4	214.0	667.8	667.8
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	0.0	0.0	0.0	3.0	3.0
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	0.0	0.0	0.0	429.8	429.8
	0.0	0.0	0.0	432.8	432.8
Total des revenus non disponibles	532.0	922.6	220.0	1 256.4	1 256.4

Tableau 8 – Frais d'utilisation

	Type de Frais	Pouvoir d'établissement	Date de la dernière modification	2005-2006					Exercices de planification		
				Revenu prévu (en milliers de dollars)	Revenu réel (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Norme de rendement	Résultats concernant le rendement	Exercice	Revenu prévu (en milliers de dollars)	Coût total estimatif (en milliers de dollars)
A. Frais d'utilisation											
Frais pour l'inspection et l'obtention de copies de textes réglementaires en vertu de la <i>Loi sur les textes réglementaires</i>	O	Législation sur les textes réglementaires		1.0	1.3	7.7 Note 6	Note 1	Note 2	2006-2007 2007-2008 2008-2009	1.0 1.0 1.0	7.7 7.7 7.7 Note 6
Frais de traitement des demande d'accès soumises en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	O	Loi sur l'accès à l'information	1992	3.0	2.2	2 866.0 Note 5	Note 3	Note 4	2006-2007 2007-2008 2008-2009	2.4 2.6 2.8	3 550.7 3 578.2 3 608.3 Note 5
Total (O) :				4.0	3.5	2 873.7			2006-2007 2007-2008 2008-2009	3.4 3.6 3.8	3 558.4 3 585.9 3 616.0

Note 1: À compter de septembre 2006, 90 % des demandes seront traitées en cinq jours ouvrables.

Note 2: Il n'existe aucune norme pour 2005-2006. Le rendement n'a donc pas pu être mesuré.

Note 3: Réponse fournie dans les 30 jours suivants la réception de la demande; le délai peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Les avis de prolongation doivent être envoyés dans les 30 jours suivants la réception de la demande. Pour plus de détails, consulter la Loi sur l'accès à l'information (<http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html>).

Note 4: 58 % des demandes ont été traitées dans les délais fixés.

Note 5: Le coût total concernant le traitement des demandes d'accès à l'information déposées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information comprend le coût direct des activités de la Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, dont le Régime d'avantages sociaux des employés. Il inclut également les coûts indirects associés à la recherche préliminaire (5 heures), à l'examen (5 heures) et à l'approbation concernant chaque demande, un service reçu à titre gracieux de la part d'autres ministères et des Services ministériels pour aider la Division.

Note 6: Le coût total associé aux revenus liés aux textes réglementaires comprend le coût direct des activités de la section (0,07 ETP), dont le Régime d'avantages sociaux des employés. Cela inclut également les coûts indirects liés aux services reçus à titre gracieux de la part d'autres ministères et des Services ministériels pour aider la Division.

Section IV

Autres sujets d'intérêt

États financiers
Exercice terminé le 31 mars 2006

Bureau du Conseil privé États financiers (non vérifiés)

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Kevin G. Lynch
Greffier du Conseil privé et
Secrétaire du Cabinet

Patrick Borbey
Sous-ministre adjoint
Services ministériels

Ottawa, Ontario
Le 10 août 2006

Bureau du Conseil privé
État des résultats
(non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars 2006 (en milliers de dollars)

	2006	2005 (redressé)
CHARGES (notes 4, 14)		
Cabinet du Premier ministre	16 179	14 640
Cabinets des ministres avec portefeuille	17 244	15 603
Secrétariats et conseillers	138 653	128 937
Commissions d'enquête	16 297	25 474
Total des charges	188 373	184 654
REVENUS (note 5)		
Cabinet du Premier ministre	4	3
Cabinets des ministres avec portefeuille	3	2
Secrétariats et conseillers	30	142
Commissions d'enquête	---	89
Total des revenus	37	236
Coût de fonctionnement net	188 336	184 418

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du Conseil privé
État de la situation financière
(non vérifié)

Au 31 mars 2006 (en milliers de dollars)

	2006	2005 (redressé)
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 6)	1 917	3 415
Total des actifs financiers	1 917	3 415
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	209	772
Immobilisations corporelles (note 7)	9 727	10 665
Total des actifs non financiers	9 936	11 437
TOTAL	11 853	14 852
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	19 540	25 012
Indemnités de vacances et congés compensatoires	5 328	5 181
Indemnités de départ (note 9)	12 895	11 111
Total des passifs	37 763	41 304
Avoir du Canada	(25 910)	(26 452)
TOTAL	11 853	14 852

Passif éventuel (note 10)

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bureau du Conseil privé
État de l'avoir du Canada
(non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars 2006 (en milliers de dollars)

	2006	2005 (redressé)
Avoir du Canada, début de l'exercice	(26 452)	(9 059)
Redressement des coûts d'indemnités de départ pour les exercices antérieurs (note 13)	---	(10 330)
	(26 452)	(19 389)
Coût de fonctionnement net	(188 336)	(184 418)
Recouvrement et ajustements d'exercice antérieurs	(1 297)	(190)
Revenus non disponibles pour dépenser	41	(732)
Rajustements pour services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	22 427	19 925
	(167 165)	(165 415)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	162 317	164 533
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	5 390	(6 181)
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(25 910)	(26 452)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du Conseil privé
État des flux de trésorerie
(non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars 2006 (en milliers de dollars)

	2006	2005 (redressé)
--	-------------	----------------------------------

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Coût de fonctionnement net	188 336	184 418
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(3 032)	(2 565)
(Perte) Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(16)	35
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	(22 427)	(19 925)
	(25 475)	(22 455)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (Diminution) des débiteurs et avances	(1 498)	1 760
Augmentation (Diminution) des charges payées d'avance	(563)	140
(Augmentation) Diminution du passif :		
Créditeurs et charges à payer	5 472	(8 653)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(147)	(295)
Indemnités de départ	(1 784)	(781)
	1 480	(7 829)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	164 341	154 134

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS
--

Acquisition d'immobilisations corporelles	2 110	3 601
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	---	(18)
Coût net de transfert d'immobilisations corporelles	---	(287)
	2 110	3 296
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	2 110	3 296

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	166 451	157 430
--	---------	---------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du Conseil privé

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. *Mandat et objectifs*

Le Bureau du Conseil privé (BCP) est un secteur de l'administration publique fédérale inscrit à la colonne 1 de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre.

Le Bureau du Conseil privé relève directement du Premier ministre et est dirigé par le Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet. Le Greffier est également chef de la Fonction publique. Le Bureau du Conseil privé a pour mandat de servir le Canada et les Canadiens en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres de son portefeuille et le Cabinet. Le travail du BCP exige des contacts étroits et continus avec les autres ministères et organismes fédéraux afin de les aider à remplir efficacement leurs responsabilités et d'assurer une consultation et une coordination d'ensemble.

Les commissions d'enquête nommées sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* sont désignées comme ministères pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le Premier ministre y est désigné comme « ministre désigné ». Le BCP leur fournit un soutien en matière de gestion financière et administrative.

2. *Sommaire des principales conventions comptables*

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) **Crédits parlementaires** : Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- b) **Consolidation** : Ces états financiers incluent les comptes des sous-entités suivantes du Bureau du Conseil privé : le Cabinet du Premier ministre, les cabinets des ministres avec portefeuille, les secrétariats et conseillers ainsi que les commissions d'enquête. Les cabinets des ministres avec portefeuille comprennent le Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le Leader du gouvernement à la Chambre des communes et le Leader du gouvernement au Sénat. Ces ministres peuvent se voir confier d'autres responsabilités. Les commissions d'enquête incluent la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar et la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires.

Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du Bureau du Conseil privé, et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Bureau du Conseil privé

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

- c) **Encaisse nette fournie par le gouvernement :** Le Bureau du Conseil privé fonctionne au moyen du Trésor. Le Trésor est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau du Conseil privé est déposée au Trésor, et tous les décaissements qu'il effectue sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- d) **La variation de la situation nette du Trésor** correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le Bureau du Conseil privé. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- e) **Revenus :**
- Les revenus provenant de droits réglementaires sont comptabilisés en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
 - Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- f) **Charges :** Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice :
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- g) **Avantages sociaux futurs :**
- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau du Conseil privé n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Bureau du Conseil privé Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

- h) **Les débiteurs et avances** sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- i) **Passif éventuel** : Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- j) **Immobilisations corporelles** : Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'inscription à l'actif des logiciels est effectuée sur une base prospective depuis le 1^{er} avril 2001. Le Bureau du Conseil privé n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les travaux en cours ne sont amortis que lorsque les projets concernés sont terminés; leur amortissement est calculé selon la durée de vie utile prévue du bien. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Machines et matériel	de 5 à 15 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Véhicules automobiles	de 3 à 10 ans
Autre matériel	de 10 à 15 ans

- k) **Incertitude relative à la mesure** : La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.
- l) **Opérations en devises étrangères** : Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars.

Bureau du Conseil privé Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

3. Crédits parlementaires

Le Bureau du Conseil privé reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	2006	2005
	(redressé)	
	<small>(en milliers de dollars)</small>	
Coût de fonctionnement net	188 336	184 418
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (Déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 032)	(2 565)
(Perte) Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(16)	35
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(22 427)	(19 925)
Charges payées d'avance	(563)	140
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(147)	(295)
Indemnités de départ	(1 784)	(781)
Créditeurs et charges à payer	(365)	
Recouvrements et ajustements d'exercices antérieurs	1 297	190
Revenus non disponibles pour dépenser	(41)	732
Autres ajustements	(1 051)	(712)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 110	3 296
Crédits de l'exercice en cours utilisés	162 317	164 533

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers
(non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

b) Crédits fournis et utilisés :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Crédit – Dépenses de fonctionnement	159 981	164 900
Montants législatifs	14 592	13 636
Moins :		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(20)	(18)
Crédits annulés : Fonctionnement	(12 236)	(13 985)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	162 317	164 533

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	166 451	157 430
Recouvrements et ajustements d'exercices antérieurs	1 297	190
Revenu non disponible pour dépenser	(41)	732
Variation de la situation nette du Trésor		
(Augmentation) Diminution des débiteurs et des avances	1 498	(1 760)
Augmentation (Diminution) des passifs		
Créditeurs et charges à payer	(5 837)	8 653
Autres rajustements	(1 051)	(712)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	162 317	164 533

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers
(non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

4. Charges

Le tableau suivant donne le détail des charges par catégorie :

	2006	2005 (redressé)
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	110 349	102 803
Services professionnels et spéciaux	31 907	35 746
Installations	14 176	13 257
Transport et télécommunications	8 849	8 014
Information	5 856	4 232
Acquisition de machines et de matériel	4 493	5 651
Achat de services de réparation et d'entretien	4 029	3 999
Amortissement des immobilisations corporelles	3 032	2 565
Location	1 984	1 469
Services publics, fournitures et approvisionnement	1 768	2 034
Autres charges	1 037	246
Paiements de transfert	877	4 566
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	16	72
Total	188 373	184 654

5. Revenus

Le tableau suivant donne le détail des revenus par catégorie :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Gains sur l'aliénation des immobilisations corporelles	22	107
Droits réglementaires	8	7
Revenus divers	7	3
Projet de recherche sur les politiques – revenus tirés des conférences	--	116
Gain sur taux de change	--	3
Total	37	236

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers
(non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	1 693	3 167
Débiteurs de l'extérieur	272	305
Avances aux employés	20	32
	1 985	3 504
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(68)	(89)
Total	1 917	3 415

7. Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé					
	Solde d'ouverture 1 ^{er} avril 2005	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture 31 mars 2006	Amortissement cumulé 1 ^{er} avril 2005	Amortissement	Aliénations et radiations	Amortissement cumulé 31 mars 2006	Valeur comptable nette 31 mars 2006	Valeur comptable nette 31 mars 2005
	Machines et matériel	40	-	-	40	(24)	(2)	-	(26)	14
Matériel informatique	8 633	1 304	(491)	9 446	(5 130)	(1 646)	489	(6 287)	3 159	3 508
Logiciels informatiques	3 584	246	-	3 830	(1 431)	(896)	-	(2 327)	1 503	2 153
Autre matériel	4 587	380	-	4 967	(1 533)	(433)	-	(1 966)	3 001	3 054
Véhicules automobiles	365	-	(47)	318	(176)	(55)	33	(198)	120	189
Travaux en cours – logiciels	7	60	-	67	-	-	-	-	67	7
Travaux en cours – Autres	1 743	120	-	1 863	-	-	-	-	1 863	1 738
Total	18 959	2 110	(538)	20 531	(8 294)	(3 032)	522	(10 804)	9 727	10 665

Bureau du Conseil privé Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

8. *Créditeurs et charges à payer*

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des charges à payer :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Sommes dues à des tiers de l'extérieur	14 978	19 373
Sommes dues à d'autres ministères et organismes fédéraux	3 421	5 053
Autres charges à payer	776	586
Éventualités (note 10)	365	--
Total	19 540	25 012

9. *Avantages sociaux*

a) Prestations de retraite : Les employés du Bureau du Conseil privé participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime de retraite de la fonction publique. En 2005-2006, les charges s'élèvent à 10 800 000 \$ (9 984 000 \$ en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ : Le Bureau du Conseil privé verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	11 111	10 330
Charge pour l'exercice	3 612	1 885
Prestations versées pendant l'exercice	(1 828)	(1 104)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	12 895	11 111

Bureau du Conseil privé Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

10. *Passif éventuel*

Réclamations et litiges :

Des réclamations ont été faites auprès du Bureau du Conseil privé dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour les réclamations totalisant environ 865 000 \$ étaient toujours en instance au 31 mars 2006. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge dans les états financiers sont comptabilisés. Le Bureau du Conseil privé a comptabilisé une charge à payer de 365 000 \$ relativement à ces réclamations.

11. *Obligations contractuelles*

De par leur nature, les activités du Bureau du Conseil privé peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2007	2008	2009	2010	2011 et exercices ultérieurs	Total
Transport et télécommunications	251	142	--	--	--	393
Information	2 146	105	678	82	--	3 011
Services professionnels et spéciaux	1 533	406	198	--	--	2 137
Location	1 319	647	474	315	551	3 306
Achat de services de réparation et d'entretien	483	21	20	16	--	540
Autres	69	--	--	--	--	69
Total	5 801	1 321	1 370	413	551	9 456

Bureau du Conseil privé Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau du Conseil privé conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Bureau du Conseil privé a reçu gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été comptabilisés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Installations	13 164	12 183
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	6 243	6 514
Couverture d'indemnisation des accidents du travail	10	11
Services juridiques	<u>3 010</u>	<u>1 217</u>
Total	<u>22 427</u>	<u>19 925</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

Bureau du Conseil privé Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2006

13. Chiffres correspondants et redressement par rapport aux exercices antérieurs

Les chiffres de l'état des résultats de l'exercice précédent ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation par activité de programme et de présenter comme suit la comptabilisation des charges estimatives pour les indemnités de départ et les services fournis gratuitement :

	2005
	(en milliers de dollars)
Redressement de l'avoir du Canada :	
Obligation au titre des indemnités de départ au 1 ^{er} avril 2004	10 330
Redressement pour l'exercice 2004-2005 :	
Charges estimatives au titre des indemnités de départ pour l'exercice 2004-2005	781
Services fournis gratuitement pour l'exercice 2004-2005	19 925
	20 706

14. Activités de programme

Les états financiers de 2005-2006 pour le Bureau du Conseil privé ont été préparés selon les exigences établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour les rapports concernant les activités de programme. Par conséquent, les frais associés aux activités des Services ministériels qui étaient indiqués séparément dans les états financiers des années précédentes, ont maintenant été répartis entre les différentes activités. Si ces exigences n'avaient pas été rencontrées, les dépenses pour l'exercice 2005-2006 auraient été présentées comme suit :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Cabinet du Premier ministre	7 329	7 220
Cabinets des ministres avec portefeuille	7 510	7 441
Secrétariats et conseillers	68 743	70 320
Commissions d'enquête	16 297	25 474
Services ministériels	88 494	74 199
Dépenses totales	188 373	184 654

Liste des rapports prévus par la loi

Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada

En vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le greffier du Conseil privé, à titre de chef de la fonction publique, doit présenter pour chaque exercice un rapport sur l'état de la fonction publique au Premier ministre. Ce rapport est ensuite déposé à la Chambre des communes par le Premier ministre.

On peut consulter le *Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada* à l'adresse <http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=report>.

Rapport annuel au Parlement sur la Loi sur l'accès à l'information

Le BCP a présenté son Rapport annuel au Parlement sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* au Bureau du Conseil privé. Ce rapport doit être présenté en vertu du paragraphe 72(1) de la *Loi*.

Rapport annuel au Parlement sur la Loi sur la protection des renseignements personnels

Le BCP a présenté son Rapport annuel au Parlement sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ce rapport doit être présenté en vertu du paragraphe 72(1) de la *Loi*.

Lois administrées

Premier ministre

Lois constitutionnelles	
Loi sur le gouverneur général	L. R.1985, ch. G-9, tel que modifié
Loi sur les enquêtes	L. R. 1985, ch. I-11, tel que modifié
Loi sur les départements et ministres d'État	L. R. 1985, ch. M-8
Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique	L. R. 1985, ch. P-34
Loi sur les titres royaux	L. R. 1985, ch. R-12
Loi de 1947 sur les titres royaux (Canada)	1947, ch. 72 (voir également L. R. C. 1970, ch. 12)
Loi sur les traitements	L. R. 1985, ch. S-3, tel que modifié

Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Loi sur le Bureau canadien d'enquêtes sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	1989, ch. 3, tel que modifié
Loi sur les serments d'allégeance	L. R. 1985, ch. O-1
Loi sur la représentation (1974)	1974-75-76, ch. 13, tel que modifié
Loi de 1985 sur la représentation électorale	1986, ch. 8, tel que modifié
Loi sur la sanction royale	2002, ch. 15

Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Loi sur le Parlement du Canada	L. R.1985, ch. P-1, tel que modifié
--------------------------------	-------------------------------------

Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes

Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales	L. R. 1985, ch. E-3, tel que modifiée
Loi de 1994 sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales	1994, ch.19
Loi référendaire	1992, ch. 30, tel que modifié
Loi électorale du Canada	2000, ch. 9, tel que modifiée

Leader du gouvernement au Sénat

Loi d'harmonisation n° 2 du droit fédéral avec le droit civil	2004, ch. 21
---	--------------

Pour en savoir davantage

Renseignements généraux et Publications	613-957-5153
Appareil téléscripteur	613-957-5741
Premier ministre	www.pm.gc.ca
Vice-premier ministre	www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=ministers
Leader du gouvernement à la Chambre des communes	www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=ministers
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des affaires intergouvernementales	www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=ministers
Leader du gouvernement au Sénat	www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=ministers
Bureau du Conseil privé	www.pco-bcp.gc.ca
Discours du Trône	http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp
Langues officielles	www.pco-bcp.gc.ca/olo
Décrets du Conseil	www.pco-bcp.gc.ca/oic-ddc
Affaires réglementaires et décrets du conseil	www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc
Réglementation intelligente	www.reglementationintelligente.gc.ca
Site de la réglementation du Canada	www.reglementation.gc.ca
Projet de recherche sur les politiques	www.recherchepolitique.gc.ca
Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar	www.Ararcommission.ca
Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires	http://epe.lac-bac.gc.ca/100/206/301/pco-bcp/commissions/sponsorship-ef/index.html